

## COMMUNE DE CHAMPDÔTRE

### DECISION DU MAIRE N°2023-013

#### Portant acceptation d'un devis – Mobilier à la Salle à Usages Multiples

Le Maire de Champdôtre,

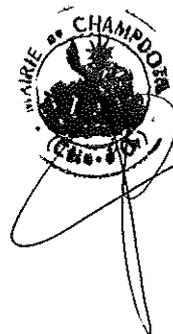
En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibérations du conseil municipal en dates du 25 mai 2020, du 11 février 2021 et 16 décembre 2022 (conformément à l'article L 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales) ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

### DECIDE

- **De valider** le devis de l'entreprise COMAT & VALCO domiciliée à Béziers (34536) – 253 Bd Robert Koch – relatif à l'acquisition de chaises « Vanoise » pour la Salle à Usages Multiples « Espace Marc Fleury » pour un montant HT de 3 187,20 € et également de tables « Louxor » pour un montant HT de 2 419,14 € soit un montant total TTC de 6 727,20 €.
- **De signer** tout document afférent à cette affaire.

Le Conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.



A Champdôtre le 14/06/2023  
Le Maire,  
Jean-Louis LAGUERRE